

« [...] si tout est lié dans la nature ; si tous les mouvements y naissent les uns des autres, quoique leurs communications secrètes échappent souvent à notre vue, nous devons être assurés qu'il n'est point de cause si petite ou si éloignée qui ne produise quelquefois les effets les plus grands & les plus immédiats sur nous-mêmes. »

D'Holbach, Système de la nature, Tome1, chapitre IV, 1770.

EDITO

La débâcle de la Cop 21. 2015-2025.

Débâcle, déf. : Effondrement, déroute, faillite. Synonyme : krach, écroulement, ruine, revers, déconfiture, déroute, faillite.

12 décembre 2015 – Un accord historique sur le climat a été adopté samedi à Paris par les États membres à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21).

« L'Accord de Paris est un triomphe monumental pour les gens et notre planète », a déclaré le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, dans un tweet, immédiatement après son adoption. « Il ouvre la voie à des progrès pour éliminer la pauvreté, renforcer la paix et assurer une vie de dignité et d'opportunités pour tous ».



Sommaire

Edito

La Vie de la Commission p.4

- Récentes p.4
- Agenda des interventions p.7

Focus

p.8

Liens thématiques p.8

Calendrier International p.13

Interne à Amnesty p.19

Actions

p.23

Pétitions p.23

Propositions d'Action p.25

Actions Urgentes p. 28

Bibliothèque de la commission

p.29

Relais de la commission p.33

Courrier des lecteurs p.36

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



10 ans après, on pourrait fêter joyeusement l'anniversaire de cet Accord, s'il avait tenu ses promesses mais en réalité on ne peut que déplorer l'enlisement général des politiques climatiques dans l'inaction et la procrastination de la plupart des États et tout particulièrement en France et en Europe. A quoi on peut ajouter aujourd'hui les diverses et nombreuses régressions, remettant en cause les mesures positives de ces dernières années. La France aurait pu promouvoir une véritable dynamique, elle n'a finalement montré que l'impéritie et la pusillanimité de nos gouvernements. Une apathie ou une couardise qui n'était sans doute que le symptôme de sa soumission au néo-libéralisme, sous couvert de greenwashing... Business as usual (BAU), d'abord le profit. L'indifférence au problème était celle de nos dirigeants et l'impuissance collective une fiction au service des plus riches. Réduire les GES n'était pas la résolution du problème du réchauffement mais au moins la possibilité de limiter la violence de ses impacts et de protéger le plus de populations, parmi les plus vulnérables. La loi de transition écologique pour la croissance verte, promue par François Hollande, devait donner les moyens de mettre en œuvre l'Accord de Paris (réduction des GES, logement, précarité énergétique, énergie renouvelable...)

: <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/loi-relative-transition-energetique-croissance-verte-tepcv>.

Mais le résultat de ses mesures n'ont guère été concluantes. Et c'est sans doute peu dire que ce fut aussi l'échec ou le renoncement des quatre derniers présidents.

Parler ces derniers temps de backlash généralisé pourrait bien être l'avatar d'une démission permanente ; mais l'opinion publique sait faire preuve de résistance et de détermination et faire front contre l'inaction et les régressions (l'Affaire du siècle, Loi Duplomb, les Aînés pour la protection du climat en Suisse, voir aussi les multiples contentieux à travers le monde).

Des étés toujours plus chauds ! 2025, classé au troisième rangs par Météo France. Et la surchauffe a balayé le pays, période caniculaire, incendies géants, sécheresse... Vigilance orange et rouge, avec un accroissement de la mortalité.

Il ne s'agit plus de réduire la production des gaz à effet de serre, le seuil 1,5°C est dépassé, il s'agit maintenant de s'adapter, selon les récents objectifs politiques, aux conditions futures d'un réchauffement dont les effets sont déjà dévastateurs... Prévoyez 4°C en 2100. Consulter en ce sens le 3e Plan national d'adaptation au changement climatique (Pnacc), publié le 10 mars 2025, soutenu ces dernières semaines par la ministre de l'écologie, Agnès Pannier-Runacher, afin de valoriser l'implication du gouvernement. Ce plan a néanmoins été directement visé par un nouveau recours en justice entamé par des victimes d'aléas climatiques... A noter que les territoires d'Outre-mer sont aussi les oubliés de ce plan. Quant à « Protéger les populations précaires des fortes chaleurs », les mesures paraissent nettement insuffisantes.

<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/adaptation-france-changement-climatique>

Les changements climatiques ne doivent pas renforcer les inégalités, la justice climatique est aussi une justice sociale.

La France s'est engagée avec ses partenaires à réduire de 55% les émissions européennes de gaz à effet de serre d'ici 2030 et atteindre la neutralité carbone en 2050, mais la baisse des émissions industrielles n'a été que de 1,4% en 2024. En ce sens plusieurs associations et le Haut conseil pour le climat ont dénoncé le manque d'avancement de la politique climatique. La décarbonation se fait attendre, dont les causes sont liées à l'instabilité politique actuelle de ces derniers mois et au coût supposé de ces mesures salutaires pour la transition écologique. Pourtant en maintenant la trajectoire au niveau de 1,5°C, l'Europe aurait limité le coût astronomique d'une effondrement de l'économie.

<https://reseauactionclimat.org/europe-lutter-contre-les-changements-climatiques-est-un-imperatif-economique-social-et-sanitaire/>

Vagues de chaleur, sécheresse, inondations, l'été dernier a accumulé les événements météorologiques extrêmes. Une étude de l'Université de Mannheim, publiée en septembre, fait le bilan. En France, « [...] les dommages de l'été 2025 dans l'Hexagone s'élèveraient à 10,1 milliards d'euros en 2025 et devraient atteindre 33,9 milliards d'euros en 2029, soit respectivement 0,39% et 1,3% du PIB. Le pays se classe ainsi au 3e rang des plus touchés économiquement. » Par ailleurs, une évaluation des coûts macroéconomiques comptabilise respectivement à court et moyen-terme 43 et 126 milliards d'euros pour l'Union européenne. Ces événements entravent en effet les activités économiques sur plusieurs fronts.

<https://www.novethic.fr/environnement/climat/ete-2025-un-cout-estime-a-126-milliards-deuros-pour-lunion-europeenne>

Le Réseau Action Climat (24 juin 2025, briefing presse : Stop aux reculs sur l'environnement) a comptabilisé 43 reculs environnementaux, dont en France les coupes dans le budget 2025 pour la transition écologique, la remise en cause de l'objectif ZAN – zéro artificialisation nette – et suppression des ZFE – zones à faibles émissions - la proposition de loi dite Duplomb, autorisant des insecticides, étaient en passe d'être autorisée, la poursuite des travaux de l'A69 devait reprendre, la réduction ou l'arrêt de Maprimerenov. Tout ceci ayant des répercussions sur le pouvoir d'achat des français et sur l'emploi dans les énergies renouvelables.

<https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2025/06/briefing-presse-stop-aux-reculs-pour-lenvironnement.pdf>

En Europe, certains s'opposent au règlement sur la protection de la nature ; par ailleurs des « simplifications » sont défendues, concernant les directives sur l'amélioration de la durabilité des entreprises et sur le devoir de vigilance (loi omnibus). Toutes ces simplifications, au nom de la compétitivité des entreprises, sont pour l'essentiel des atteintes au droit de l'environnement. Le pouvoir des lobbies soutient un idéal de dérégulation... et la droite européenne vise l'abolition du Pacte vert.

<https://www.amnesty.fr/responsabilite-des-entreprises/actualites/la-loi-omnibus-ou-le-brutal-demantelement-de-norme>

Juste une petite note pour finir, sans accusation de trumpisme, à propos de la « proposition de loi portant programmation nationale et simplification normative dans le secteur économique de l'énergie » (dépôt le vendredi 26 avril 2024). Dans les discussions de cette loi (qui vont de le l'Assemblée nationale au Sénat), un dernier article (le 8 juillet 2025) prévoit de remplacer les termes "réduire les émissions de gaz à effet de serre" par "tendre vers une réduction des émissions de gaz à effet de serre" dans le Code de l'énergie. On ne peut mieux faire pour « réduire » l'importance de cette loi, mais on pourrait mieux faire pour se donner un objectif sérieux et responsable quand on a conscience des enjeux de notre engagement climatique pour aujourd'hui et pour demain et pour un État qui a promu l'Accord de Paris ! La débâcle !

En décembre, que restera-t-il des promesses de la COP 21 et d'un avenir possible sur une terre habitable ?

Thierry Houffe

9 SEPTEMBRE

WEBINAIRE CAMPAGNE « ILS SAUVENT LA PLANÈTE, SAUVONS LEURS DROITS »

Avec près de 80 participant.es, ce webinaire a permis de présenter la campagne et de répondre aux questions des militant.es. Aux côtés de Grégoire, Grégory et Margot, j'ai pu présenter les actions allant de pair avec cette campagne. Une campagne basée sur le briefing, elle s'accompagne d'une pétition et de la mobilisation du 28 septembre.

Océane Munoz

11 SEPTEMBRE

ACTION SUIVIE: LES GUERRERAS POR LA AMAZONIA

"Treize jeunes filles, les « Guerreras por la Amazonía », sont stigmatisées et menacées pour vouloir protéger l'Amazonie équatorienne contre l'exploitation des torchères de gaz qui détruit l'environnement et atteint gravement la santé des communautés autochtones".

L'action suivie est menée par la commission Enfants avec l'organisation de réunion tous les mois pour faire un point sur les actions mises en place par les groupes ayant pris part à cette Action Suivie.

La commission Enfants a invité, au vu de ce cas, la Commission Justice Climatique, représentée par Océane, a assisté à ces réunions.



Ce cas est l'un des 10 cas de Changez Leur Histoire.

Océane Munoz

19 SEPTEMBRE

LA CAMPAGNE « CHANGEZ LEUR HISTOIRE » 2025 VA DÉMARRER : LE CLIMAT À L'HONNEUR !

Cette année, cinq cas sur neuf seront dédiés à la justice climatique dans la campagne de Changez leur Histoire. En effet, 2025 est une année charnière en matière de climat. Nous célébrons les 10 ans de l'ambitieux Accord de Paris, en décembre. Et cet été, nous avons obtenu un avis inédit et historique de la Cour Internationale de Justice, sur demande des petits États insulaires, afin d'explicitier les obligations des États en matière de protection des populations face au réchauffement climatique, et leurs conséquences juridiques.

Voici quelques lignes sur les situations que nous défendons dans notre campagne de pétitions de décembre :

o **Guerreras por la Amazonia** (Equateur) 15 militantes « guerrières de l'Amazonie » et âgées de 10 à 20 ans, dont certaines proviennent de communautés autochtones, élèvent leur voix contre les torchères de gaz dans leur pays qui sont une catastrophe environnementale et sanitaire pour les populations alentours. Elles ont lancé des actions auprès des autorités.

o **Mother Nature Cambodia** (Cambodge) ce groupe militant créé en 2013 subit un harcèlement et des peines de prison. Car il lutte pour la protection de l'environnement et des droits humains. Dans son pays, le groupe a déjà remporté des victoires - notamment contre des barrages hydroélectriques, contre l'exploitation des sables côtiers, pour la protection des forêts et des mangroves... mais la répression à laquelle iels font face reste sévère et ils écotent de peines de prison sans fondement ! Et sont même désigné comme un groupe illégal. Leurs conditions de détentions sont déplorables et certains militants ont dû fuir le pays.

o **Damisoa** (Madagascar) : ce militant agro-pasteur de l'Androy, une région au sud de Madagascar fait face à la sécheresse qui frappe son territoire... il a été contraint de fuir son village avec sa famille. Pour aller vers le nord. Hélas, au nord, aucun soutien n'a été fourni par les autorités, aucune terre n'a été proposée. En 2023, un site de réinstallation a été lancé mais pour autant, la situation de Damisoa ne s'est pas améliorée. Amnesty International veut convaincre le gouvernement malgache de mieux protéger ces populations déplacées et de faciliter le travail des organisations humanitaires pour venir les aider.

o **Ellinor Guttorm Utsi** (Norvège) : Ellinor vit au nord de la Norvège, elle fait partie du peuple sami qui élève des rennes. Les Samis sont la dernière Nation Autochtone d'Europe. Ils subissent les conséquences du réchauffement climatique à travers ses épisodes météorologiques extrêmes et la perturbation des activités de pâturage. Ces dernières sont également menacées par les parcs éoliens, les routes et les lignes électriques qui dérangent les animaux. La souveraineté alimentaire samie mais aussi sa culture et son mode de vie, sont en danger.

o **Juan López** (Honduras) : Juan est décédé le 14 septembre 2024 à l'âge de 46 ans. Il a été assassiné pour avoir défendu la planète. Militant infatigable, il s'est battu pour la protection des rivières et d'un parc national au nord du Honduras. Il a été abattu par un individu se déplaçant en moto. Le procès de son meurtre doit avoir lieu à la fin de l'année 2025. Amnesty se saisit de cette situation pour dire au Honduras de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection des militant.tes du climat.

Morgane Joffredo

28 SEPTEMBRE

RETOUR SUR LA MANIFESTATION CLIMAT JUSTICE LIBERTÉ

Un immense merci aux militant.es qui se sont joints.tes aux différentes marches « Climat Justice Liberté » à travers la France le 28 septembre.

Voici quelques images du cortège parisien [MJ1] qui a permis de montrer un groupe déterminé, qui a chanté des slogans puissants car défendre la planète n'est pas un crime, mais aussi car on veut moins de procès contre les ONG du climat, et plus de forêts sur la planète. Le message central de notre mobilisation se basait sur le rapport publié le 3 juillet par Amnesty International France avec la nécessité de protéger les défenseur.es de l'environnement qui mettent leur vie et leurs droits en danger pour que nous puissions tous vivre sur une planète habitable.

Nous avons profité de la manifestation pour continuer de faire signer la pétition adressée à Emmanuel Macron pour faire cesser la répression des militant.es du climat. N'hésitez pas à la faire signer autour de vous ! Elle sera remise lors de la Journée de la Terre le 22 avril 2026. D'autres mobilisations auront lieu en cette fin d'année 2025 et pour 2026, restez mobilisé.es !



Morgane Joffredo

AGENDA DES INTERVENTIONS

Novembre 2025						
Monday	Tuesday	Wednesday	Thursday	Friday	Saturday	Sunday
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19 Projection de Yintah à l'Académie du Climat (Paris) - Morgane	20 Mont-de-Marsan pour de l'EDH en lycée et un ciné débat - Morgane	21 Mont-de-Marsan pour de l'EDH en lycée et un ciné débat - Morgane	22 Ciné-débat avec Yintah à Chalon sur Saône - Morgane	23
24	25	26	27 Soirée Justice Climatique Groupe "Vallée de Chevreuse" 19H30 - Thierry	28	29	30

Decembre 2025						
Sunday	Monday	Tuesday	Wednesday	Thursday	Friday	Saturday
	1	2	3 Festival Festisol à Paris - Morgane	4	5	6
7	8 Ciné débat avec Yintah à Angers - Morgane	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

A VENIR

Pour ces prochains mois, la Commission va travailler sur :

- Le numéro spécial sur l'eau, sortie prévue fin 2025-début 2026
- Les déplacés climatiques: réaliser une présentation de la position d'Amnesty
- Le financement climat
- La préparation et la tenue de la COP
- La sortie des énergies fossiles et une transition juste
- Changez Leur Histoire

FOCUS SUR LES LIENS THÉMATIQUES

LA JUSTICE CLIMATIQUE ET LA JUSTICE SOCIALE

La thématique de la justice climatique ne semble pas être la thématique qui rencontre le plus d'engouement à l'échelle internationale, surtout au vu de l'actualité. Pourtant, 75% des jeunes disent que la justice climatique est une priorité.

Les pays ne sont pas tous touchés de la même manière, ni même avec la même intensité.

En Mongolie, par exemple, la corruption existante au sein du pays entraîne la violation du droit de vivre dans un environnement sain, du droit à la vie et du droit à la santé des habitants. D'autant plus que les villes sont couvertes de brumes de pollution empêchant les habitants de respirer. De plus, des chaleurs historiques ont été enregistrées au cours de ces dernières années. Cependant, ce changement nécessite des adaptations, notamment en ce qui concerne les maisons qui ne sont pas équipées ni même prêtes pour faire face à ce nouveau climat sur le long terme.

Au Bénin, les enfants avec des troubles du développement sont fortement touchés par le changement climatique. Ces enfants ont besoin de disposer d'un cadre stable pour vivre, ce que le changement climatique met à mal. Leur prise en charge est problématique. Ainsi, le changement climatique ne touche pas tout le monde de la même manière.

Par ces deux exemples, une constatation est indéniable, la justice climatique est une justice sociale. Ces liens sont importants à prendre en compte lorsqu'on mentionne la justice climatique, qui a un lien direct avec les droits humains.

Océane Munoz

FOCUS SUR LES LIENS THÉMATIQUES

LES DÉFENSEUR.ES DE L'ENVIRONNEMENT

→ Les victoires remportées en France par des défenseur.es de l'environnement :

1994 : LOIRE VIVANTE

2018 : PROJET D'AÉROPORT NOTRE-DAME-DES-LANDES ABANDONNÉ

2019 : ABANDON DU PROJET "MONTAGNE D'OR" EN GUYANE (PROJET D'EXPLOITATION DE 85 TONNES D'OR À CIEL OUVERT EN PLEINE FORÊT AMAZONIENNE)

2024 : LA JUSTICE DÉCLARE QUATRE MÉGA-BASSINES ILLÉGALES DONT CELLE DE SAINTE-SOLINE



Le 3 juillet 2025, le rapport "Attaqué-es pour avoir défendu la planète : « Comment la répression des défenseur-es de l'environnement empêche l'action climatique »" est sorti.

LA CRIMINALISATION DU DROIT DE MANIFESTER POUR LE CLIMAT EN FRANCE.

L'exemple de la lutte contre les mégabassines et le chantier de l'A69.

USAGE EXCESSIF DE LA FORCE	CRIMINALISATION DU DROIT DE MANIFESTER
Manifestation contre les mégabassines à Sainte-Soline en mars 2023 : → 200 manifestant-es blessé-es → dont 40 grièvement (éclats de grenades de désencerclement et des tirs de LBD) → 47 gendarmes blessé-es → Utilisation indiscriminée et abondante de gaz lacrymogènes → Plus de 5000 grenades lancées en deux heures	Le mouvement de contestation du chantier de l'A69 entre février 2023 et août 2024 : → + 100 gardes à vue → 130 personnes poursuivies → 60 procès passés et à venir → 7 personnes placées en détention → 44 personnes sous contrôle judiciaire → 27 personnes privées de territoire

Source : médias, organisateur-ices, manifestant-es, observateur-ices de la Ligue des droits de l'homme et coordination anti-répression de l'A69.

→ [Article de presse](#) sur le sujet :

[Lire le magazine](#)
[Se connecter](#)
[S'abonner](#)

Tribune

Attaques répétées contre la société civile : un signal inquiétant de dérive autoritaire du pouvoir

Collectif

Publié le 9 juillet 2025 à 9h03, mis à jour le 10 juillet 2025 à 10h05 | Lecture : 4 min.

Alors que ce 10 juillet marque le 40^e anniversaire de l'attentat contre le « Rainbow Warrior », plusieurs responsables d'ONG – dont Jean-François Julliard (Greenpeace), Cécile Duflot (Oxfam), Claire Nouvian (Bloom) et Antoine Gatet (France Nature Environnement) – alertent sur les attaques croissantes qui visent la société civile, y compris en France.

LA SOBRIÉTÉ CLIMATIQUE (SUITE)

Vous avez pu lire dans les précédents numéros de ce Bulletin un historique de la sobriété et des valeurs de la modération telles qu'elles s'étaient développées chez les philosophes de l'Antiquité et réactualisées dans les temps modernes par nombre d'intellectuels et d'ONG, dénonçant l'hubris et la pléonexia, la démesure et l'excès de l'industrialisation et du consumérisme (voir en particulier les N° 4 et 5). On peut penser que ces derniers penseurs et militants ont eu un effet sur les consciences en défendant non seulement une production différente mais aussi un autre mode de vie, visant le respect de la nature et des objets et s'appropriant des projets de justice et de solidarité. C'est ce que pourrait laisser penser cette couverture du journal « La décroissance », début 2020, déclarant la victoire des décroissants et l'objectif de décroissance ; évidemment un journal bien placé depuis pas mal d'années pour soutenir ce progrès. Le journal a été créé en mars 2004 par l'association Casseurs de pub.

Mais si la conscience décroissante a une longue histoire, le mot lui-même, dont on reconnaît parfois son ambiguïté, ne s'imposa que lentement dans le domaine public.

On doit ce terme à Nicholas Georgescu-Roegen, mathématicien et économiste, théoricien de la bio-économie (roumain d'origine, 1906-1994). L'universitaire Jacques Grinevald fut en France le traducteur du texte « Demain la décroissance : entropie-écologie-économie », en 1979. Dans les années 70, le terme est utilisé par André Gorz et par Bernard Charbonneau. André Gorz plaide pour la décroissance dans *Écologie et liberté* (éd. Galilée) : « Un seul économiste, Nicholas Georgescu-Roegen, a eu le bon sens de constater que, même stabilisée, la consommation de ressources finira inévitablement par les épuiser complètement, et que la question n'est donc pas de consommer de plus en plus, mais de consommer de moins en moins. »



UNE DU JOURNAL LA DÉCROISSANCE, DÉCEMBRE 2019- JANVIER 2020, SUITE AU SONDAGE ODOXA ("54 % DES FRANÇAIS POUR LA DÉCROISSANCE")

Finalement ce scientifique, à la fois peu lu et mal diffusé, inspirera dans les années 2000 le néologisme « décroissance soutenable », une mise en question claire de l'idée de développement durable qui s'imposait alors (Cf . l'article de Serge Latouche, « À bas le développement durable, vive la décroissance conviviale », in *Silence*, n° 280, 2002), ce qui fut soutenu par Bruno Clémentin et Vincent Cheynet, un slogan quelque peu provocateur. Pour des disciples d'Ivan Illich, ce fut le levier d'une contestation devenue publique qui imposa cette thématique lors de la campagne présidentielle de Pierre Rabhi en 2001 et amena la création de l'Institut d'études économiques et sociales pour la décroissance soutenable (IEESDS) en 2002. En 2003, Vincent Cheynet, Bruno Clémentin (de la revue *Casseurs de pub*) et Michel Bernard (de la revue *Silence*) publient *Objectif décroissance* chez Parangon, livre qui eut un certain succès.

La période qui suivit enchaîna actions, plaidoyers et campagnes, visant à défendre l'idée d'a-croissance, de non-croissance, de décroissance, visant à construire une société d'abondance frugale, de prospérité sans croissance. Cette critique du productivisme ne fait le choix ni de l'effondrement, ni de l'inertie, et encore moins de la pauvreté ; elle aspire à la réhabilitation du bien commun et du bien-être, à l'avenir d'une sobriété sereine, conviviale et soutenable. Une volonté de résistance.

Nous sommes partis d'un sondage « prometteur », qui pouvait ouvrir les portes à la réduction, à la relocalisation, à la réutilisation et au recyclage, pourtant à voir comment l'industrie de la mode a doublé sa production en quelques années au mépris de l'environnement et des travailleurs, avec la fast fashion et l'ultra fast fashion, on peut s'inquiéter des choix politiques de nos gouvernements et de la bonne conscience de nos concitoyen.ne.s !

Sources :

<https://www.socialter.fr/article/urgence-bioeconomique>

<https://www.philomag.com/articles/quest-ce-que-la-croissance>

La décroissance, N° 152, sept. 2018. La grande transition de la décroissance de Serge Latouche.

<https://www.oxfamfrance.org/agir-oxfam/fast-fashion-et-slow-fashion-impacts-definitions/>

Un article dans le magazine WE DEMAIN, N°50, juin 2025 : "L'objectif des 2°C est mort", p.64-65

Thierry Houffe

Octobre

2025

Sunday	Monday	Tuesday	Wednesday	Thursday	Friday	Saturday
			1 Global conference on Renewable Energy and Climate Change (GCRECC)	2 International Conference on Green Energy and Technology (ICGET)	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	1

Novembre

2025

Monday	Tuesday	Wednesday	Thursday	Friday	Saturday	Sunday
					1	2
3	4	5	6 International Day for Preventing the Exploitation of the Environment in War and Armed Conflict	7	8	9
10 COP30: Belém, Brésil	11 COP30: Belém, Brésil	12 COP30: Belém, Brésil	13 COP30: Belém, Brésil	14 COP30: Belém, Brésil	15 COP30: Belém, Brésil	16 COP30: Belém, Brésil Journée internationale de la justice climatique
17 COP30: Belém, Brésil	18 COP30: Belém, Brésil	19 COP30: Belém, Brésil	20 COP30: Belém, Brésil	21 COP30: Belém, Brésil	22 G20 Johannesburg	23 G20 Johannesburg
24	25 World Sustainable Transport Day	26	27	28	29	30

PRINCIPAUX TEXTES INTERNATIONAUX

→ Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), création à Rio en 1992 et signée par 154 Etats.

→ Depuis 2008, les nombreuses résolutions du Conseil des droits de l'homme des Nations unies.

Résolution 32/33 (juillet 2016) : Le Conseil a exhorté les Parties à intégrer les droits de l'homme dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, et a appelé à la tenue d'une table ronde sur les effets néfastes du changement climatique sur les droits de l'enfant lors de sa 34e session.

ACTUALITÉ DES DÉCISIONS INTERNATIONALES

Source

23 juillet : avis de la CIJ sur les obligations des Etats en matière de changement climatique

Ce texte est historique car :

“La CIJ a affirmé sans équivoque que l'inaction climatique n'est pas seulement un échec politique, mais aussi une violation de la loi qui entraîne des conséquences. L'opinion a été votée de manière unanime et certains voulaient même aller plus loin, par exemple en reconnaissant le lien entre les obligations climatiques et le droit dans les conflits armés”.

Le 24 juillet, La CIJ (Cour Internationale de Justice) estime que la « violation » des obligations climatiques constitue « un fait internationalement illicite engageant la responsabilité » des Etats. Cela vient de la demande des Etats insulaires du Pacifique auprès de l'ONU. Cette dernière a saisi la CIJ afin qu'elle émette un avis. La plus haute juridiction de l'ONU, a ouvert la voie à une obligation de « réparations » pour les pays pollueurs. Cela fait écho aux accords de Paris lors de la COP 21 à Paris, il y a 10 ans.

Le Monde

Se connecter

S

Comprendre le réchauffement climatique 9 indicateurs de l'urgence climatique

PLANÈTE • CLIMAT

La CIJ estime que la « violation » des obligations climatiques constitue « un fait internationalement illicite engageant la responsabilité » des Etats

Dans un avis historique, la Cour internationale de justice, la plus haute juridiction de l'ONU, a ouvert la voie à une obligation de « réparations » pour les pays pollueurs.

Le Monde avec AFP

Publié le 23 juillet 2025 à 15h41, modifié le 24 juillet 2025 à 15h34 - Lecture 4 min.

9 juillet 2025 : Un brouillon de résolution a été réalisé par le Conseil des droits humains de l'ONU sur les Droits Humains et le changement climatique

Source

Human Rights Council

Fifty-ninth session

16 June–9 July 2025

Agenda item 3

Promotion and protection of all human rights, civil, political, economic, social and cultural rights, including the right to development

Azerbaijan,* Bangladesh, Philippines,* Samoa* and Viet Nam: draft resolution

59/... Human rights and climate change

The Human Rights Council,

Guided by the Charter of the United Nations, and reaffirming the Universal Declaration of Human Rights, the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights, the International Covenant on Civil and Political Rights, the Convention on the Rights of Persons with Disabilities, the Convention on the Rights of the Child, the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women, the International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination and the Vienna Declaration and Programme of Action,

Recalling the 2030 Agenda for Sustainable Development and its commitment to leave no one behind, including, inter alia, its Goal 13 on taking urgent action to combat climate change and its impacts,

Reaffirming the Addis Ababa Action Agenda of the Third International Conference

Conférence des Nations unies sur l'Océan

9 au 13 Juin, Conférence des Nations Unies sur l'Océan à Nice, et dans la foulée des discussions, le 19 septembre, le traité sur la haute mer, a atteint le seuil des 60 ratifications de pays signataires pour entrer en vigueur. L'accord deviendra contraignant le 17 janvier 2026. Le plus souvent désigné par son acronyme anglais BBNJ, ce traité a un nom à rallonge – « Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale ». Le BBNJ instaure un cadre unificateur : règles obligatoires de conservation et d'usage durable de la biodiversité, aires marines protégées en haute mer, partage plus équitable des bénéfices issus des ressources génétiques marines, évaluation d'impact environnemental, transfert de technologies et renforcement des capacités scientifiques.



**CONFÉRENCE DES
NATIONS UNIES
SUR L'Océan
NICE 2025 FRANCE**

Brésil, terre d'accueil de la COP 30 à Bélem, terre de paradoxes

Enfin cette année, nous n'aurons pas un pays hôte de la COP ayant comme président une personne qui dirige une entreprise fossile. A priori, nous n'aurons pas un pays qui est un régime autoritaire et qui met ses militants des droits humains en prison. Enfin, on peut sortir de ce scénario. Avec l'espoir de pouvoir obtenir des avancées significatives pour le climat. Cette année la COP va être l'œuvre de Lula. Il a fait le choix d'héberger la COP à Bélem, un symbole fort en plein cœur de l'Amazonie, du 10 au 20 novembre. Lula veut se placer à l'avant-garde de la justice climatique. Mais où en est le Brésil ?



©RS FB

Portrait d'une terre de contrastes

N'oublions pas que le Brésil, c'est l'un des principaux poumons verts de la planète avec l'Amazonie et c'est la terre de multiples Nations Autochtones qui vivent au contact des terres et en symbiose avec les écosystèmes. Le pays s'est donné comme objectif de réduire de 67 % ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2005.

Mais le Brésil, c'est aussi une terre soja (souvent transgénique, avec l'implantation de grandes firmes comme Monsanto, Bayer, Cargill...), une terre où la déforestation est une arme pour faire en sorte que les sols soient exploités pour la culture du bétail à grande échelle. Le Brésil, comme terre d'exportation de produits carnés à destination de la planète toute entière.

Et le Brésil, c'est aussi un lieu d'exploitation de ressources pétrolières.... A laquelle Lula n'a pas mis fin... et qui au contraire, devrait augmenter d'ici 2035[1]. D'ailleurs, dans ses objectifs climatiques, Lula passe la question du pétrole sous silence. Il continue dans la voie du pétrole off shore qui met en danger les écosystèmes marins et les peuples autochtones proches de l'embouchure de l'Amazone. Lula se défend en disant que les revenus du pétrole vont servir à financer la transition énergétique.

[1] Source : Reporterre <https://reporterre.net/Au-Bresil-malgre-ses-promesses-ecologiques-Lula-promeut-le-petrole-et-la-deforestation>

Et là, nous retrouvons un dilemme très familier pour de nombreux pays sur la planète, à savoir comment financer l'adaptation et l'atténuation face au réchauffement climatique. Les pays du nord proposent des solutions qui viennent endetter les pays du sud, à travers des prêts. Ces pays du sud sont donc nombreux à préférer se fier aux énergies fossiles qui permettent d'actionner une manne financière juteuse mais aussi de parvenir à une souveraineté financière qui les rassure et qui permet leur indépendance.

Lula doit composer avec un Congrès (les deux chambres) aux mains des conservateurs et les lobbys de l'agriculture intensive restent très puissants.... Leur influence s'exprime jusque dans le gouvernement Lula. Ce qui fait que le projet de route BR-319 traversant l'Amazonie n'a pas été annulé. Ce qui fait aussi qu'à l'été 2025, le Brésil a adopté une loi qui simplifie[1] la vie des entreprises en matière de réglementation environnementale. Selon ses opposants, c'est une « loi de la dévastation ». Car si les autorités estiment qu'un projet est stratégique, alors il pourra être réalisé de manière accélérée. Les entreprises vont pouvoir simplifier la façon d'obtenir des autorisations environnementales et l'institut de conservation de la biodiversité n'aura plus son droit de véto, notamment quand des zones protégées sont en danger.

[2] Source : Le Monde https://www.lemonde.fr/planete/article/2025/07/18/au-bresil-les-deputes-adoptent-une-loi-de-simplification-jugee-devastatrice-pour-l-environnement_6622010_3244.html

Un combat en faveur des peuples autochtones

Le Brésil a beaucoup à nous apprendre sur les relations avec les Nations Autochtones. Un tout nouveau ministère des peuples indigènes y a été créé, avec à sa tête Sonia Guajajara, de la communauté homonyme : c'est la première fois qu'une représentante d'un peuple autochtone entre dans un ministère... un exemple qui reste rare y compris en Amérique latine.

Du côté du droit : en 2023, la Cour suprême du Brésil a prononcé une décision qui a provoqué la joie des Nations Autochtones et fait grincer les dents de l'agro-industrie. Chassés de leurs terres pendant des siècles, le peuple autochtone des Xokleng a mené un combat depuis 2021 afin de pourvoir récupérer ses terres perdues à cause de la mainmise des producteurs de tabac et des agriculteurs, depuis des siècles. Ce peuple estime qu'il doit pouvoir vivre sur ses territoires ancestraux de manière inconditionnelle. La Cour Suprême est allée dans son sens et cela fera jurisprudence... pour les plus de 300 peuples autochtones du Brésil et d'Amazonie. Face à cette décision juridique, les sénateurs conservateurs et les lobbys industriels ont exprimé leur désaccord... espérons qu'ils n'iront pas plus loin. Il n'est pas facile d'être une Nation Autochtone ou un.e militant.e du climat au Brésil. L'ONG Global Witness dit que le Brésil est l'un des pays les plus dangereux et meurtrier au monde quand il s'agit de se battre pour la planète.



MAURO PIMENTEL / AFP

Iels préparent la COP

Ces peuples autochtones – l'emblématique chef Raoni en tête - entendent bien peser sur la COP 30 et ont lancé des marches et des campements pour se faire entendre du Parlement Brésilien. A la COP 29 à Bakou, nombreux et nombreuses (avec des délégations composées exclusivement de femmes amérindiennes) avaient fait le déplacement pour influencer les négociations. Cette année, les peuples autochtones du Brésil ont invité des délégations de Bolivie, d'Équateur, de Guyane française, du Surinam, du Venezuela mais aussi d'Australie, des îles Fidji et d'autres îles d'Océanie, dans le cadre du rassemblement « Terre Libre ». La demande ? Que les leaders de ces Nations aient autant de poids et de pouvoir décisionnaire que les chefs d'États de la planète à la COP. Mais aussi que ces Nations Autochtones puissent recevoir des financements directs, elles qui sont si vulnérables face à la destruction du vivant. Iels souhaitent que le gouvernement brésilien leur garantisse plus de protection pour leurs terres contre la déforestation et l'orpaillage illégal.

A l'heure actuelle, pour la COP 30, la présidence du Brésil a lancé un « Cercle des leaders indigènes » censé les représenter et leur permettre d'être mieux entendus. Dix ans après la signature de l'ambitieux Accord de Paris, est-ce que la COP 30 sera la COP des Autochtones ?

Conférer et respecter les droits des Nations Autochtones vient non seulement protéger leurs droits humains, mais c'est aussi une façon de lutter contre la criminalité, la précarité, l'exploitation minière et forestière, la déforestation, qui sont commis sur le sol amazonien. La COP 16 biodiversité de 2024 l'a dit : les peuples autochtones sont les gardiens de la nature ! Lula a aussi affirmé leur rôle « fondamental » dans la lutte contre le dérèglement climatique. Espérons que ces gardiens seront entendus à la COP 30, tant nous avons besoin d'elles et eux.

Vous voulez en savoir plus sur le Brésil ? Quelques recommandations :

- De la Guerre Froide à la Guerre Verte (Documentaire 2025 - surtout sur le Panama)
- Une démocratie en danger (Documentaire 2019 – sur Netflix)
- Brésil la puissance désenchantée (Podcast 2022 - Radio France)
- Gardiens de la forêt : Brésil, replanter l'Amazonie (Documentaire 2023 - Arte)

Morgane Joffredo

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une nouvelle enquête indique que la majorité des Européen·ne·s sont favorables à la protection des droits humains et de l'environnement face aux reculs sur ces terrains dans l'Union européenne

L'adoption de la Directive sur le devoir de vigilance par l'Union européenne, en 2024, a clairement réaffirmé l'objectif de neutralité climatique d'ici 2050. Cette Directive historique visant à "prévenir et atténuer tout impact négatif de leurs activités sur les droits humains et l'environnement à travers le monde" est cependant en proie à des amoindrissements. En effet, avec la proposition, du 26 février 2025, de la Commission européenne, "proposition Omnibus", est "un ensemble de règles visant à réduire les protections récemment mises en place dans l'UE en matière de risques environnementaux et humains".

"En réaction, plus de 360 organisations de la société civile dans une cinquantaine de pays ont signé une déclaration commune pour tirer la sonnette d'alarme et s'opposer à ces projets". Les citoyens européens se mobilisent également. Un sondage Ipsos met notamment en avant "qu'une grande majorité de personnes (75 %) dans 10 pays européens estiment qu'il est important que l'Union européenne (UE) fasse respecter ses propres lois environnementales".

Agnès Callamard, secrétaire générale d'Amnesty International, a déclaré :

« Les Européen·ne·s veulent que les droits humains et le climat soient protégés, et non pas des règles moins strictes. Revenir sur ces garanties servirait uniquement les intérêts particuliers des milliardaires et des grandes entreprises. Il n'est pas trop tard pour changer de cap. Le Parlement européen doit maintenant faire preuve de courage, résister aux intimidations des entreprises et défendre ces lois au nom des personnes qu'il représente et de la planète dont nous dépendons tous. »

2 octobre 2025

Une nouvelle enquête indique que la majorité des Européen·ne·s sont favorables à la protection des droits humains et de l'environnement face aux reculs sur ces terrains dans l'Union européenne

Un nouveau sondage Ipsos révèle qu'une grande majorité de personnes (75 %) dans 10 pays européens estiment qu'il est important que l'Union européenne (UE) fasse respecter ses propres lois environnementales.

Nouvelle-Zélande : Le système migratoire discriminatoire ne répond pas aux besoins des populations du Pacifique touchées par le changement climatique

Les îles Tuvalu et Kiribati, situées dans le Pacifique, sont exposées aux risques liés au changement climatique. Ces risques se caractérisent par des conséquences graves en termes de santé et des conditions de vies des habitant.es.

Les populations de ces îles du pacifique vont migrer en Nouvelle-Zélande où les visas sont attribués selon une méthode de loterie. La Nouvelle-Zélande met notamment en avant le coût des frais de santé engendré par l'accueil de ces populations. Cette méthode d'attribution des visas mènent à séparer des familles en permettant aux enfants de rester en Nouvelle-Zélande. Cette séparation est dure pour les familles mais les parents la voient comme un moyen d'assurer une meilleure vie à leurs enfants.

Agnès Callamard, secrétaire générale d'Amnesty International, a déclaré :

« Les populations du Pacifique subissent une double peine, tout d'abord avec la crise climatique dont elles ne sont pas responsables, et ensuite avec des systèmes migratoires qui violent leurs droits »

Le rapport, nommé "Navigating Injustice - CLIMATE DISPLACEMENT FROM THE PACIFIC ISLANDS OF TUVALU AND KIRIBATI TO AOTEAROA NEW ZEALAND", disponible seulement en anglais, reprend ses éléments.

La demande d'Amnesty International:

"Amnesty International appelle la Nouvelle-Zélande à réformer d'urgence ses politiques migratoires afin de les aligner sur une approche fondée sur les droits en matière de déplacements climatiques."

Article, pour plus d'information :

Changement climatique. Amnesty international réclame à la Nouvelle-Zélande la création d'un visa pour les populations du Pacifique

climat

Bangladesh : La crise climatique amplifie la discrimination à l'égard des agent·e·s « invisibles » du secteur de l'assainissement

L'assainissement au Bangladesh est assuré par des nombreux travailleur·euses et parmi eux, des femmes dalits. Ces femmes dalits sont confrontées à de nombreux obstacles pour obtenir un accès à l'eau potable et à "des installations sanitaires adéquates". En plus de leur vulnérabilité, elles ne sont pas incluses dans les programmes d'aide liés au changement climatique, mettant en avant leur invisibilité "dans les politiques gouvernementales sur le changement climatique". Elles sont pourtant parmi "les personnes les plus concernées par ces politiques". Cette invisibilité s'explique par les inégalités de caste, de genre et de profession qui persistent et existent au Bangladesh.

Ainsi, pour mettre en place de véritables mesures gouvernementales de lutte contre le changement climatique, "le Bangladesh doit s'attaquer aux inégalités de caste profondément enracinées".

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Sous embargo jusqu'au 16 octobre à 01h01 (heure de Paris)

Bangladesh : La crise climatique amplifie la discrimination à l'égard des agent·e·s « invisibles » du secteur de l'assainissement

[Rapport en anglais disponible sous embargo sur ce lien](#)

Les autorités bangladaises doivent remédier de toute urgence à leur incapacité à défendre les droits des agent·e·s du secteur de l'assainissement, qui sont confrontés à une marginalisation économique et à une discrimination profondément enracinée fondée sur le genre et la caste, ces vulnérabilités qui ne faisant que s'aggraver dans le contexte d'une crise climatique mondiale largement due à la combustion de combustibles fossiles, déclare Amnesty International dans un nouveau rapport.

Intitulé [Abandonnées dans la tourmente : le combat pour l'eau et la dignité des femmes dalits travaillant dans le secteur de l'assainissement](#), ce rapport présente des informations sur les obstacles considérables auxquels sont confrontées les femmes dalits travaillant dans le secteur de l'assainissement dans les districts de Khulna et Satkhira, sur la côte sud-ouest du Bangladesh, pour accéder à l'eau potable et à des installations sanitaires adéquates, ainsi que sur leur vulnérabilité et leur exclusion des programmes d'aide liés au changement climatique. Il montre également que ces travailleuses sont largement invisibles dans les politiques gouvernementales sur le changement climatique, l'eau et l'assainissement en raison de leur caste, de leur genre et de leur profession, alors qu'elles comptent parmi les personnes les plus concernées par ces politiques.

RAPPORTS

- **30 juillet : Publication du rapport Madagascar « « Cette souffrance me hante même ici » Le combat pour les droits humains des Antandroy déplacé-e-s du sud de Madagascar en raison du changement climatique**

→ [Rapport](#) disponible sur le site d'Amnesty International
→ [Article](#) sur le site d'Amnesty International France
→ [Pétition](#) de Damisoa disponible (un cas de Changez leur Histoire)

Madagascar doit garantir les droits de Damisoa et des déplacés climatiques !

- **16 juin : COP30 au Brésil sur le changement climatique : Ce que vous devez savoir sur les droits humains**

→ [Rapport](#) disponible sur le site d'Amnesty International



« CETTE SOUFFRANCE ME HANTE MÊME ICI »

LE COMBAT POUR LES DROITS HUMAINS DES ANTANDROY DÉPLACÉ-E-S DU SUD DE MADAGASCAR EN RAISON DU CHANGEMENT CLIMATIQUE – VERSION COURTE

COP30 AU BRÉSIL SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR LES DROITS HUMAINS



RAPPEL DES PETITIONS EN COURS

- [Au Canada, stop à la criminalisation et à la destruction des terres des Wet'suwet'en !](#)
Cette pétition est disponible jusqu'au 30 décembre 2025

Les Wet'suwet'en, peuple autochtone de Colombie-Britannique au Canada, luttent depuis des années contre la construction du gazoduc Coastal GasLink sur leurs terres ancestrales non cédées. Malgré l'opposition de toutes les cinq clans Wet'suwet'en, les autorités canadiennes et la société Coastal GasLink ont poursuivi le projet, entraînant des violations des droits humains et environnementaux.

Les défenseurs des terres Wet'suwet'en ont été soumis à une surveillance continue et à une criminalisation par les gouvernements provincial de la Colombie-Britannique et fédéral canadien. Les forces de l'ordre ont mené des raids sur le territoire Wet'suwet'en, utilisant des armes semi-automatiques, des chiens, des bulldozers et des hélicoptères. Des défenseurs ont signalé des agressions lors des arrestations, des officiers masqués refusant de s'identifier, la destruction de leurs biens et l'interruption des communications entre les défenseurs.

Amnesty International a publié un rapport intitulé "[Removed from our land for defending it: Criminalization, Intimidation and Harassment of Wet'suwet'en Land Defenders](#)", documentant les violations des droits humains subies par les membres de la nation Wet'suwet'en et leurs soutiens.



- Madagascar doit garantir les droits de Damisoa et des déplacés climatiques !

Cette pétition est disponible jusqu'au 31 août 2026

“Au sud de Madagascar, la sécheresse pousse les populations à fuir la famine. Après avoir parcouru des milliers de kilomètres, elles continuent de subir de graves violations de leurs droits humains.

Damisoa fait partie du peuple des Antandroy qui vit au sud de Madagascar. Les Antandroy souffrent des sécheresses dont les épisodes sont intensifiés à cause du changement climatique. Vivant de l'agriculture et de l'élevage du bétail, les sécheresses successives menacent ces populations de famine.

L'agro-pasteur de 48 ans n'a pas eu d'autre choix que de fuir la région avec sa femme et ses trois enfants en octobre 2020. Comme de nombreux déplacé-es climatiques, il s'est rendu au nord, dans la région de Boeny, à près de 1500 kilomètres de son village d'origine”.



ACTIONS

EXPOSITION

→ Une exposition a été réalisée par la commission Justice climatique sur la justice climatique (inspirée du livret d'auto-formation).

Cette exposition au format numérique, n'hésitez pas à envoyer un mail à l'adresse de la commission Justice climatique pour la recevoir par mail.

Cette exposition n'existe qu'au format numérique sauf dans les régions où son impression a fait l'objet d'un projet de région, comme dans la région Haut-de-France.

ACTIVITÉS

→ Des activités d'Education aux Droits Humains permettent d'aborder le lien et les éléments de la justice climatique et les droits humains sont disponibles avec plusieurs niveaux d'activités pédagogiques. De se familiariser entre les liens droits humains et justice climatique à approfondir les notions.

→ Un débat mouvant, " La justice climatique devant les tribunaux ", existe.

Pour vous procurer le document de ce débat mouvant, n'hésitez pas à nous envoyer un mail ou à vous rendre directement sur la page dédiée à la thématique de la Justice climatique sur le site d'Amnesty International France.

→ Une activité: "Histoire d'Inès"

L'activité permet de mettre en avant l'ensemble des droits qui sont touchés lorsqu'une personne est confrontée à une situation due au changement climatique.

DEMANDES

→ Demander la citoyenneté d'honneur pour la Nation Wet'suwet'en, une fiche pratique et un modèle de lettre est disponible sur la page dédiée à la thématique justice climatique du site d'Amnesty International France.

FORMATIONS

→ Il existe le guide d'auto-formation à la justice climatique, disponible en commande sur l'espace militant et au format pdf sur le site internet d'Amnesty International France.

→ Deux formations sont disponibles en ligne :

Justice climatique et droits humains

Transition énergétique : alimenter le changement ou le statu quo ?

CINÉ-DÉBATS

Les films disposant de livret d'accompagnement:

→ Yintah

→ La Promesse Verte

→ Le Soulèvement, bientôt sorti

ACTIONS

→ La Web'Série dispose d'un powerpoint de présentation.



Justice climatique : la lutte pour le futur entre dans les tribunaux (1/4)
Les racines du combat



Justice climatique : la lutte pour le futur entre dans les tribunaux (2/4)
Contre vents et marées



Justice climatique : la lutte pour le futur entre dans les tribunaux (3/4)
Les Aînés en première ligne



Justice climatique : la lutte pour le futur entre dans les tribunaux (4/4)
L'aube d'une nouvelle ère

PODCAST

→ Trois épisodes d'environ 28 minutes de WE MADE IT sur l'Amazonie sous la Jungle de Pétrôle expliquant les droits humains mis en jeu face ce projet d'extraction.



WE MADE IT
WE MADE IT - Amazonie : sous la jungle, le pétrole (1/3)

Partager + Suivre Acast



WE MADE IT
WE MADE IT - Amazonie : sous la jungle, le pétrole (2/3)

Partager + Suivre Acast



WE MADE IT
WE MADE IT - Amazonie : sous la jungle, le pétrole (3/3)

Partager + Suivre Acast

13 décembre 2023 • 22 min • Écouter plus tard

Conditions d'utilisation

DUPLEX COP30

Le Réseau Action Climat (RAC) est en train de consolider un programme pour organiser des duplex quasi-quotidiens en direct de la COP30.

L'idée n'est pas de faire des décryptages des négos tous les jours des négociations de la COP30 mais d'utiliser la COP pour permettre des échanges localement sur des sujets tels que ;

- *Genre et climat*
- *Biodiversité et climat*
- *Agriculture et alimentation*
- *Energie*

Nous aurons davantage d'information prochainement.

Si vous souhaitez y organiser des apéros discussions ou des débats autour de ces discussions retransmises de la COP30, dites-nous si êtes-vous intéressé.es.

N'hésitez pas à nous envoyer un mail, nous vous ferons parvenir l'ensemble des informations lorsque nous les recevrons.



ACTIONS URGENTES

- COLOMBIE. IL FAUT CESSER DE HARCELER UNE COMMUNAUTÉ DE PÊCHEURS

“Entre juin et août, 26 familles de pêcheurs de la zone de San Silvestre, dans la ville de Barrancabermeja, ont été déplacés de force après des menaces contre leur sécurité. Le 5 juillet et le 11 août, Yuly Velásquez, présidente de la Fédération des pêcheurs artisanaux, écologistes et touristiques du département de Santander (FEDEPESAN), a reçu des menaces de mort directes sur son téléphone. Le 4 août, bien que des actions en justice soient en cours, Janeth Millán, membre de la FEDEPESAN, a été expulsée de son logement et agressée par des policiers. Le 27 août, le conseiller municipal chargé de l'environnement à Barrancabermeja a ordonné la démolition d'un lieu de réunion rudimentaire de la FEDEPESAN, près de Ciénaga de San Silvestre. Nous demandons à la mairie de protéger la FEDEPESAN et ses membres, et de mettre fin au harcèlement subi par cette communauté de pêcheurs.”

→ Date limite: **le 10 décembre 2025**

→ Document en pdf envoyé avec la newsletter

- HONDURAS. UN PROJET DE LOI RELATIF À L'ENVIRONNEMENT MENACE LES DROITS HUMAINS

“Le Congrès hondurien est sur le point d'adopter une loi qui faciliterait l'octroi de licences environnementales, sans tenir compte des droits humains. Une discussion plénière supplémentaire est requise avant l'approbation, ce qui pourrait se produire dans les prochains jours. Demandez au Congrès de s'abstenir d'adopter une loi qui pourrait mettre en péril le droit à un environnement sain, ainsi que les droits de recevoir des informations et de participer aux affaires publiques.”

→ Date limite: **le 31 octobre 2025**

→ Document en pdf envoyé avec la newsletter

- COLOMBIE. IL FAUT PROTÉGER LE CISCA CONTRE LES ATTAQUES

“Le 25 septembre, le commandant du 33e Front des FARC a porté des accusations publiques et directes contre le Comité d'intégration sociale du Catatumbo (CISCA) et ses membres. Ces déclarations sont injustifiées et inacceptables, et posent en outre de graves dangers pour les défenseur·e·s des droits humains et responsables de la société civile, qui sont visés de longue date par des violences et des discours stigmatisants. Le 33e Front des Forces armées révolutionnaires de Colombie participe actuellement à des pourparlers de paix avec les autorités colombiennes. Nous exhortons le commissaire à la paix à mettre les droits humains au cœur de ces échanges, et à demander aux groupes armés de cesser leurs attaques contre le CISCA et les défenseur·e·s des droits humains.”

→ Date limite: **le 31 décembre 2025**

→ Document en pdf envoyé avec la newsletter

RECOMMANDATIONS DE LIVRES

JUSTICE POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

« Décolonisons la protection de la nature. Plaidoyer pour les peuples autochtones et l'environnement », de Fiore Longo, 2023, Ed double ponctuation.

L'auteure est anthropologue, responsable de recherche et de plaidoyer à Survival International, directrice de Survival France et de Survival Espagne.

Fiore Longo a rencontré des peuples autochtones du Congo, du Kenya, de la Tanzanie et de l'Inde et enquêté sur les impacts qu'ont eu sur ces populations les créations d'aires "naturelles" protégées : expulsion de leurs terres, empêchements d'aller sur les lieux sacrés, arrestations, meurtres, tortures ...

Elle montre comment la colonisation des terres pour créer ces zones se poursuit sur la base de mythes ancrés dans les esprits occidentaux (mythe de la "nature sauvage" (sans êtres-humains), mythe du "primitif", mythe du "Nous savons mieux que vous") et sous couvert de protection de la nature, de développement durable et de compensation carbone.

Fiore Longo parle de "capitalisme vert" en montrant comment des initiatives de privés financées par des fonds européens, des ONG internationales, des individus, et soutenues par des gouvernements parfois corrompus affectent les populations autochtones qui voient leurs terres devenir des lieux de tourisme.

L'auteure se pose la question : Est-ce comme ça que nous allons sauver la planète ?

Elle rappelle que les peuples qu'elle a rencontrés ont une grande connaissance des animaux, des arbres, des sols sur lesquels paissent leurs troupeaux et qu'ils vivent en harmonie parmi eux. Depuis des temps immémoriaux, ce sont leurs ancêtres qui leur ont transmis ces connaissances qu'ils transmettent à leur tour aux nouvelles générations.

Pour Fiore Longo, sauver la planète est "un voyage qui doit commencer par la justice".



LIVRE PROPOSÉ PAR **SYLVIE BAL**

GROUPE DE LILLE ET RELAIS JUSTICE CLIMATIQUE POUR LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

RECOMMANDATIONS DE L'INTERVIEW

JAMES E. HANSEN

Le climatologue américain, James E. Hansen, alertait le Sénat, en juin 1988, sur le réchauffement climatique, en assurant son avis de la plus grande certitude. 40 ans plus tard, il le rappelle et souligne que le seuil des 2°C sera dépassé en 2030. S'il peut le prétendre, c'est qu'il a derrière lui nombre d'années de recherche (en physique, en astronomie, il a longtemps travaillé à la NASA) et un engagement qu'il a soutenu contre vents et marées afin de défendre une vérité, sans cesse remise en question dans une Amérique « bien pensante ».

En 1979, il modélisait le climat terrestre et prédisait une grave augmentation des températures, à tel point que le Président, Jimmy Carter, alerté, mit en place l'Energy Security Act en vue de suivre l'évolution du climat. Par la suite, George H.W. Bush s'inscrivait dans un complet déni, comme beaucoup de scientifiques. Plus tard, Hansen critique l'industrie du charbon, contributeur du réchauffement et les techniques violentes d'extraction (rasage de montagne) ; il sera arrêté lors de manifestations en 2009 et 2010 avec d'autres participants. Il a par ailleurs défendu l'instauration d'une taxe carbone et se positionna contre l'extraction du pétrole des sables bitumeux et contre l'extension de l'oléoduc Keystone qui traverse une partie des USA. Pour cela, il est intervenu auprès du Président Obama. Il a également agi pour traduire en justice pour « crimes contre l'humanité et la nature » des dirigeants de l'industrie extractive des fossiles, visant particulièrement leurs campagnes de désinformation.

Ceci dit, il a reçu dans les années 2000 de nombreuses récompenses sur le plan international pour ses travaux sur le climat ; ce qui n'empêcha pas aux USA nombre de pressions pour réduire sa communication vers le public, et de désobligeantes qualifications pour ses « prophéties » de la part des climatosceptiques.

En 2025, il signe avec plusieurs chercheurs un article qui déclare : « Le réchauffement climatique s'est accéléré : les Nations Unies et le public sont-ils bien informés ? »... Dont acte.



Dans une interview à la chaîne CBC, le 3 mars 2015, Hansen affirmait : « La solution [au changement climatique] doit nécessairement venir d'un prix du carbone plus élevé, ce qui rendrait des combustibles vraiment polluants comme les sables bitumineux très rapidement inexploitable. Leur exploitation n'a aucun sens, si l'on se place dans une perspective économique globale. Si l'on pouvait simplement mettre un prix sur le carbone, on taxerait les entreprises exploitant les combustibles fossiles à la source (les mines du pays et les ports de déchargement) et on redistribuerait cet argent au peuple, équitablement entre chaque résident légal, on ferait ainsi la vérité sur les prix. C'est ce dont l'économie a besoin pour être plus efficace. Actuellement, les coûts externes dus aux combustibles fossiles sont entièrement supportés par la collectivité. Si votre enfant devient asthmatique, vous payez, mais l'entreprise exploitant les combustibles fossiles, elle, ne paye pas un centime. Il faut absolument rendre ce système plus honnête. »

Source

Thierry Houffe

RECOMMANDATIONS DE' DOCUMENTAIRE

YINTAH, LE DOCUMENTAIRE QUI RETRAÇE 10 ANS DE LA LUTTE WET'SUWET'EN

Ce mot pour dire merci infiniment aux militant.es qui agissent pour projeter Yintah sur tout le territoire ! Grâce à vous, nous avons déjà organisé plus d'une quinzaine de projections et l'élan continue. Grâce à vous, ce documentaire exceptionnel coréalisé par Jennifer Wickham et Brenda Michell (de la Nation Wet'suwet'en) et par Michael Toledano (cinéaste et photo-reporter canadien) est diffusé en France, soutenu par Amnesty International, après avoir connu un succès remarqué au Canada avec le Canadian Screen Awards, le Festival Hot Docs, Le Toronto Film Critics Association... mais aussi en France au festival Fipadoc de Biarritz où Yintah a été récompensé du « Grand Prix Documentaire Impact » en 2025.



Vous n'avez pas encore diffusé Yintah dans votre territoire ? Aucun problème, il nous reste des droits de projection.

Les deux heures du documentaire filent à toute vitesse et l'on peut y admirer la beauté du Yintah, ce territoire sur lequel vivent les Wet'suwet'en en symbiose avec leur écosystème, la faune, la flore, la rivière, les montagnes et leurs ancêtres.

Si vous souhaitez diffuser Yintah dans votre groupe local, n'hésitez pas à vous adresser à la commission (justiceclimatique@amnesty.fr) qui pourra vous donner les codes de téléchargement et vous donner des ressources pour le ciné-débat.

Morgane Joffredo

BIENTÔT DISPONIBLE : LES SOULÈVEMENTS DE LA TERRE, ANATOMIE D'UNE LUTTE

Amnesty International France soutient une dizaine de films et documentaires par an, et nous avons le plaisir de vous annoncer que le prochain en termes de justice climatique sera « Soulèvements » qui sort déjà en avant-première en France ! L'équipe bénévole et salariée pour la justice climatique a travaillé à un livret d'accompagnement qui vous servira à organiser vos ciné-débats : il sera disponible très prochainement !



Les Soulèvements de la Terre sont un collectif emblématique en France. A la croisée des chemins entre les grandes questions de lutte pour la défense des terres, des écosystèmes et de la ressource en eau, mais aussi contre les projets d'infrastructures néfastes pour l'environnement. C'est aussi l'un des visages du militantisme écologique français, qui résiste face à la répression par les autorités. Les Soulèvements de la Terre, c'est tout autant la victoire contre le projet d'aéroport de Notre-Dame des Landes, la lutte contre les méga-bassines, que les violences policières notamment à Sainte-Soline et la tentative de dissolution par Gérald Darmanin...

Ce documentaire est soutenu dans le cadre de la campagne d'Amnesty France « espace civique et justice climatique » avec le lancement d'un document d'analyse « [Attaqué.es pour avoir défendu la planète](#) ».

Une pétition a également été lancée en juillet, avec une date de remise lors de la journée de la Terre en avril 2026, avec comme destinataire Emmanuel Macron : signez et faite signer cette pétition : « [Ils sauvent la planète, sauvons leurs droits](#) » ! Le travail des militants de l'environnement est très précieux, reconnaissons leur travail essentiel et cessons leur répression et criminalisation !

A bientôt sur ce sujet !

Morgane Joffredo

LA MOBILISATION DU 28 SEPTEMBRE

- “Les **groupes 25 (Grenoble) , 248 (Grésivaudan) et l'antenne jeunes de Grenoble** ont participé à la marche organisée à Grenoble le 28 septembre. On a fait signer 4 pétitions ayant rapport à la protection des défenseurs de l'environnement (394 signatures au total”. – Rémy GRAND

- “A **Lille** 300 à 400 personnes d'après moi ont défilé.” – Sylvie Bal

- “Participation limitée (4 personnes) de groupe de Riom à la manifestation place de Jaude à **Clermon-Ferrand**.

J'estime à environ 100 personnes maximum, dont une grande majorité de militants Europe Ecologie Les Verts au comportement zen, arguments percutants et parfaitement dans le thème du jour.

J'ai eu l'opportunité d'une brève interview de France 3, visiblement diffusé pendant le journal régional du 28 et/ou du 29/09. Je ne l'ai personnellement pas vu et je n'arrive pas à le retrouver en replay, mais c'était une bonne occasion d'expliquer notre présence dans une manifestation décevante selon moi car comme trop souvent pas mal de manifestants "hors sujet" ce qui contribue à la confusion, à flouter le message et au final nuire à l'impact. – Jean-Paul Gauthier

- “**Plusieurs groupes de la région** étaient présents à la Marche des Résistances du 28/09 à **Montpellier** qui a rassemblé un petit millier de personnes : groupes de Montpellier, Sète et Sud Cévennes, une belle action régionale....pour défendre le climat, la justice sociale et les droits humains. L'occasion de faire signer des pétitions, d'échanger avec les autres associations, de manifester : également un rapide échange avec Marie Tondelier, présente à la manifestatio.”



- **Lyon** – Écologie et justice sociale : la Marche des résistances mobilise 700 personnes

Ce dimanche 28 septembre, 700 personnes ont manifesté à Lyon, entre la place Jean Macé et la place du 8 mai, pour le climat et la justice sociale. Cette “marche des résistances” s’est déroulée sans incident.

Le Progrès - 28 sept. 2025 à 16:45 | mis à jour le 28 sept. 2025 à 16:48 - Temps de lecture : 1 min

« Belle mobilisation pour cette première », s’est félicité le maire du 4^e arrondissement Rémi Zinck, sur son compte X. Photo issue du compte X de Rémi Zinck.

On est loin de l’affluence des manifestations pour le climat de 2019, quand 15 000 personnes défilaient à Lyon en chantant « Et 1 et 2 et 3 degrés, c’est un crime contre l’humanité ! ». Mais, ce dimanche 28 septembre, selon les chiffres de la préfecture du Rhône, ce sont tout de même plus de 700 personnes qui ont répondu à l’appel d’associations écologistes, féministes afin de remettre au cœur des débats les questions environnementales. Et pour réclamer davantage de justice sociale.

Cette “marche des résistances” est partie de la place Jean Macé (Lyon 7^e) en fin de matinée et elle s’est achevée en début d’après-midi sur la place du 8 mai (Lyon 8^e) où elle s’est mêlée à l’événement « Faire bloc, faire peuple ». – Marie-Pierre



- “Le **groupe AIF Sud-Cevennes** a organisé le 12 octobre une rando solidaire dédiée aux défenseurs et défenseurs de l'environnement et des droits humains avec signatures de 3 pétitions (Honduras, Madagascar et pétition France)” – Raymonde Et François



Devenir relais de la commission justice climatique

Qu'est-ce que cela signifie ?

Être relais de la commission Justice climatique, c'est agir comme un lien essentiel entre l'organisation et le public en portant les messages et les campagnes de la commission auprès des militants et des citoyens. Ce rôle implique de diffuser des informations, d'animer des actions de sensibilisation et de mobilisation, et de faciliter la coordination entre les membres engagés sur la justice climatique tout en entretenant un lien privilégié avec la commission.

Nos relais en date du 09/06/25



Courriers des lecteurs

N'hésitez pas à nous transmettre vos avis, vos impressions suite à la lecture de ce nouveau bulletin de la commission.

Si vous souhaitez qu'une ou des rubriques spécifiques ou/et un ou des sujets en particulier apparaissent sur le prochain bulletin de la commission, faites le nous savoir.

COMMISSION JUSTICE CLIMATIQUE
justiceclimatique@amnesty.fr

LES OPINIONS ET LES INFORMATIONS EXPOSÉES DANS CE BULLETIN N'ENGAGENT QUE LA RESPONSABILITÉ DE LEURS AUTRICES-AUTEURS (ENSEIGNANTS, ÉTUDIANTS, FORMATEURS...). ELLES NE REFLÈTENT PAS NÉCESSAIREMENT OU PRÉCISÉMENT LES POSITIONS D'AMNESTY INTERNATIONAL, CEPENDANT LES ARTICLES RETENUS POUR LEUR INTÉRÊT LIÉ AUX QUESTIONS DE JUSTICE CLIMATIQUE SONT TOUJOURS EN RELATION AVEC LA STRATÉGIE DE L'ORGANISATION ET LES TEXTES FONDATEURS DES DROITS HUMAINS.